

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles  
**SIECCAO**

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Séance du Mercredi 14 décembre 2022**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	17	18

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
 en Sous-Préfecture de Sarcelles  
 Le :  
 Et  
 Publication ou notification du :

L'an 2022, le 14 décembre à 17h00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Mairie de Villeron, sous la présidence de Monsieur KRIEQUER Claude, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 07/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 07/12/2022.

**Présents** : M. KRIEQUER Claude, Président du SIECCAO, M. KUDLA Dominique, M. FONTAINE Pascal, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. VARON Bernard, M. NIRO Eric, M. FALLOT Frédéric, M. GAY Jean-Paul, M. BOCQUET Jean-Charles, M. DREVILLE Gérard, M. DAUER Ivan, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BAZIER Benoît, M. BRAULT Michel, M. BELLELI Thierry, M. WROBLEWSLI Didier, M. COLLOBER Ernest.

**Suppléants** : M. BAZIER Benoît (de M. DUPUIS Christophe), M. BRAULT Michel (de M. THERRY Eric), M. BELLELI Thierry (de M. BUISSON Jean-Michel), M. WROBLEWSLI Didier (de M. GUEDON Eric), M. COLLOBER Ernest (de M. WHYTE Julien).

**Excusé ayant donné procuration** : M. SABATIER Alain à M. GAY Jean-Paul.

**Excusés** : M. DUPONT Bernard, M. DUPUIS Christophe, M. VINCENT Patrick, M. WHYTE Julien, M. SOLER Patrick, M. FABRE Jacques, M. BUISSON Jean-Michel, M. BOUAFIA M'hamed, M. GUEDON Eric, M. BOUFFLET Pierre, M. PINSON François.

**Absents** : M. THERRY Eric, M. GAUBOUR Jacques, Mme LAURENT Catherine, M. MANSOUX Michel, M. RIFFIER Gilles, M. DUFLOS Jérémy, M. DELECLUSE Thibault, Mme ODELIN. Annick.

**Invités** : Mme ISAY-MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud.

**A été nommé secrétaire** : M. FONTAINE Pascal.

**D5-12-2022**

### AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE L'INSTITUT DE FRANCE PAR LE SIECCAO POUR LE RESERVOIR D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE THIERS-SUR-THEVE

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** la convention d'occupation du domaine public conclue entre l'Institut de France et la Commune de Thiers-sur-Thève en date du 6 mai 2013 ;

**Vu** le projet de convention d'occupation du domaine public joint ;

### EXPOSE

Par un arrêté préfectoral du Département de l'Oise en date du 27 mars 1971, la Commune de Thiers-sur-Thève a été autorisée à occuper, pour une durée de 18 ans, une parcelle de 225 m<sup>2</sup> en forêt de Chantilly sur le domaine public de l'Institut de France, pour l'édification d'un réservoir d'eau potable destiné à alimenter en eau potable la Commune de Thiers-sur-Thève.

Cette convention de concession a été depuis lors renouvelée quatre fois. Le dernier renouvellement de la convention a pris effet au 6 mai 2013 et est arrivé à terme le 5 mai 2022.

Si un temps il a pu être évoqué de supprimer ce réservoir d'eau potable pour alimenter la Commune de Thiers-sur-Thève en eau potable via un surpresseur, une telle solution, qui soulevait des difficultés liées notamment à la

Accusé de réception en préfecture  
 095 200922051 2022121415 12 2022 DE  
 Date de télétransmission : 15/12/2022  
 Date de réception préfecture : 15/12/2022

défense incendie et à la continuité du service public sur la Commune de Thiers-sur-Thève en cas de défaut électrique, a été abandonnée.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le SIECCAO a repris la compétence distribution, et s'est substitué à la Commune de Thiers-sur-Thève pour l'exploitation de ce réservoir d'eau potable et partant, pour l'exécution de la convention d'occupation du domaine public en date du 6 mai 2013.

Cette convention est arrivée à terme au 5 mai 2022.

Il est donc nécessaire de la renouveler pour permettre au SIECCAO de continuer à exploiter le réservoir d'eau potable de Thiers-sur-Thève.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'occupation du domaine public de l'Institut de France sur la Commune de Thiers-sur-Thève pour l'édification du réservoir d'eau potable du SIECCAO ;
- **D'AUTORISER** le Président du SIECCAO à la signer ;
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme : le 15/12/2022

Monsieur Claude KRIEQUER, Président du SIECCAO

Monsieur Pascal FONTAINE, Secrétaire de séance

